



الوزير
Le Ministre

نواكشوط في 3 JAN 2021
Nouakchott, le 3 JAN 2021
الرقم 0 / 000.1
Numéro 0 / 000.1

Lettre circulaire

Objet : Décision

M'appuyant sur l'évaluation de la production 2020 des concessions mises en exploitation et en application des dispositions pertinentes du Code des pêches et de ses textes d'application notamment l'article 10 du contrat de concession, les quotas des concessionnaires dont la liste est ci-jointe, sont fixées pour l'année 2021 conformément aux tableaux de ladite annexe.

Pièce jointe :

- Tableaux quotas réajustés

Abdel Aziz DAHI

Copies à :

- DGERH
- GCM
- DMM
- SMCP

